

CLASSIC VAL DE SEVRES
Samedi 9 et dimanche 10 mai 2009
NIORT
4e Rallye Historique de Régularité F.F.S.A.

REGLEMENT PARTICULIER PROVISOIRE

Programme

15.03.2009 : Publication du règlement

21.04.2009 : Clôture des engagements

9.05.2009 : Vérifications administratives de 7 H 30 à 10 H 00 à l'Automobile-Club 49 Avenue de La Rochelle 79000 Niort
Vérifications techniques de 8 H 00 à 11 H 00 au Parking Espace Culturel Leclerc Zone Mendès France avenue de Paris 79000 Niort
1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs 9 H 30 à l'ACDS
Publication de la liste des équipages admis au départ.
Parc fermé au même endroit jusqu'à 12 H 30
11 H 15 briefing obligatoire des concurrents

9.05.2009 : Liaison 0 Départ 12 h 30 Niort-Chauray

9.05.2009 : Etape 1 :

Section 1 : Départ CH 1 à 14 H 15 Chauray
Arrivée CH 2 à 14 H 29 Echiré
Départ CH 3 à 14 H 32 Echiré
Arrivée CH 4 à 15 H 06 Pisse Piron
Arrivée CH 5 à 16 H 12 Le Plessis
Arrivée CH 6 à 16 H 40 Coulonges sur l'Autize
Départ CH 7 à 17 H 00 Coulonges sur l'Autize
Arrivée CH 8 à 18 H 12 Bessines

Section 2 Départ CH 9 à 21 H 15 Bessines
Arrivée CH 10 à 21 H 35 Fors
Départ CH 11 à 21 H 45 Fors
Arrivée CH 12 à 22 H 18 La Crèche
Arrivée CH 13 à 23 H 41 Niort

Publication du classement partiel officieux à partir de 24H00 et des heures du départ de la 2^{ème} étape

10.05.2009 : Etape 2 :

7 H 30 – 8 H 00 parc de regroupement Parking du Moulin du Lieu à Niort

Section 3 Départ CH 14 à 08 H 30 Niort
Arrivée CH 15 à 09 h 01 Gascougnolles
Arrivée CH 16 à 09 H 26 La Plaine de Jussay
Arrivée CH 17 à 09 H 59 L'Herbaudière
Arrivée CH 18 à 10 H 15 Clavé
Départ CH 19 à 10 H 30 Clavé
Arrivée CH 20 à 11 H 04 Les Forges
Arrivée CH 21 à 11 H 50 La Mothe St Héray
Arrivée CH 22 à 12 H 29 Celles sur Belle

Publication du classement final provisoire et remise des prix à 14H 30 l'Abbaye Royale de Celles sur Belle.

Tableau Officiel d'affichage

9.05.2009 : de 8 H 30 à 24 H 00 à l'Automobile-Club 49 avenue de la Rochelle 79000 Niort

10.05.2009 : de 0 H 00 à 12H 30 à l'Automobile-Club 49 avenue de la Rochelle 79000 Niort
à partir de 13 H 00 H à l'Abbaye Royale de Celles sur Belle

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1-1 Définition

L'ASAC des Deux-Sèvres organise du 9 au 10 mai 2009 un Rallye de Régularité Historique dénommé : « Classic Val de Sèvres ». L'adresse permanente du bureau de l'organisation est au 49 Avenue de La Rochelle 79000 NIORT. Pendant la durée de l'épreuve, la permanence du Rallye de Régularité sera installée à l'Automobile-Club des Deux-Sèvres 49 Avenue de La Rochelle 79000 NIORT Tel : 05 49 06 07 07 / Fax : 05 49 24 23 18. Courriel : asac79@laposte.net

Ce rallye sera disputé conformément :
- au code sportif International de la FIA
- au présent règlement et à ses additifs éventuels
- au code de la route

Ce rallye a reçu le permis d'organiser **N°** délivré le par la FFSA.

Comité d'organisation

Président : Jean-Marie SERVANT
Membres : Jean-Yves GOASDOUE
Philippe BERNEUX
Danielle MORIN
Sylvette CHARTIER
Jean Louis TISSERAND

Organisation technique

49 Avenue de La Rochelle 79000 NIORT

1-1	Officiels de l'épreuve		licences	ASA
	Directeur de Course :	Guy TRONCAL	1056	0725
	Directeur de Course adjoint	Marcel CONSTANS	7299	0906
		Guy ANDRIEU	144925	0906
		Jean BEGARIE	50805	1004
		Alain BONNAUD	14992	1004
		Laurent TEILLARD	10182	1706
	Collège Commissaires sportifs			
	Président :	Jacky PRUDHOMME	6483	1106
	Membres	Michel VAURIE	1059	1706
		Jean Michel BRIAT	7978	1110
	Commissaires techniques			
	Responsable :	Roger REGHEM	5202	1101
		Bernard LAFOND	14448	1101
	Chargé Relation Concurrents :	Dominique JOUBERT	14860	1106

1-3P Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu le samedi 9 mai de 7H 30 à 10 H à l'ACDS

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 9 mai de 8 H 00 à 11 H parking Espace Culturel Leclerc 30 Ormeaux

1-3-3P Il est conseillé de présenter aux commissaires techniques

- un « Laissez-Passer de Véhicule pour Parcours de Régularité Historique FIA » délivré par la FFSA.
- ou une Fiche d'Identité ou Passeport Technique pour Véhicule Historique FIA.

1-3-13P Type d'instruments autorisés : compteur de vitesse avec totalisateur kilométrique à transmission mécanique, exclusivement.

ARTICLE 3P. CONCURENTE ET PILOTES

3-1P Demandes d'Engagement - Inscriptions

3-15P Toute personne souhaitant participer au Rallye de Régularité Historique Classic Val de Sèvres doit envoyer le formulaire d'engagement dûment rempli et accompagné du règlement au Secrétariat du Rallye : ASAC Deux-Sèvres 49 Avenue de La Rochelle 79000 NIORT Tél : 05.49.06.07.07.

L'organisateur doit avoir reçu le formulaire le 21 avril 2009 au plus tard.

Les détails concernant le/s équipier/s peuvent être communiqués jusqu'aux vérifications administratives.

Un membre de l'équipage ou la voiture pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications administratives, avec l'accord des organisateurs. Un équipage est composé d'un pilote, d'un copilote et éventuellement d'une 3^{ème} personne (si la carte grise l'autorise) âge minimum des équipiers 16 ans.

3-1-10P Le nombre maximum des engagés est fixé à 60 voitures.

3-1-11P Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité des organisateurs 180 € avant le 09 avril 2009 et 260 € à partir du 19 avril 2009
- sans la publicité facultative des organisateurs +150€

Ces droits d'engagement comprennent :

- 2 repas du samedi midi
- 2 repas du samedi soir et 2 repas du dimanche midi
- 2 plaques rallye
- road book et documents de course
- 2 panneaux de portière avec N° de course
- l'assurance RC de l'organisateur et des concurrents entre eux
- parking 40 places fermé non gardé le samedi soir
- les pauses conviviales.
- le cadeau souvenir

3-1-12P Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence conducteur valable pour l'année en cours peuvent obtenir auprès de l'organisateur, lors des vérifications administratives, un Titre de Participation Régularité, valable pour ce seul rallye, au prix de : 30 €, à condition d'en avoir fait la demande avant le 21 avril 2009.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4-1 Voitures autorisées

Seules sont autorisées les voitures correspondant à l'annexe K du Code Sportif de la FIA .
Tous véhicules immatriculés avant 1993.

Les instruments de bord suivants sont autorisés :

- ceintures de sécurité et harnais, même si le véhicule d'origine n'en était pas pourvu
- trip masters mécaniques et rétrotrips mécaniques exclusivement : Haldatrip et Twinmaster, Gemini, Hemstrip, Taeller, Digitec SW 01, Belmogtwin, Rétrotrip 1 et 2, Brantz 1 et 2, Terratrip 1
- les chronographes à main de type analogique ou digital. Ceux-ci ne doivent pas être fixés sur le véhicule
- les téléphones portables ne peuvent être utilisés que pour des situations d'urgence ou de sécurité.

Extincteurs, triangles et gilets obligatoires
Tout ce qui n'est pas autorisé est interdit

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6-1 Description

Afin d'éviter les reconnaissances, l'itinéraire horaire restera secret.

Longueur totale du parcours 420 Km

Nombre d'étapes : 2

Nombre de sections : 3

Nombre de Tests de Régularité sur route ouverte à la circulation 18 représentant une longueur totale de : 275 Km.

Distribution du Road book ou de l'itinéraire détaillé le samedi matin 9 mai pour l'étape 1 et le samedi soir 9 mai pour l'étape 2

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme à la réglementation FFSA

7-1 Départ

L'intervalle de départ entre les voitures sera de 1 minute

Rappel des pénalités

- **Contrôle horaire :**
 - Retard par minute ou fraction de minute : 10 secondes
 - Avance par minute ou fraction de minute : 1 minute
 - Absence d'un visa de contrôle horaire : 10 minutes
 - Plus de 20 minutes de retard entre 2 contrôles horaires consécutifs : pénalité forfaitaire : 20 minutes.
 - Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire de l'épreuve.
- **Test de régularité :**
 - Par seconde au dessous ou au dessus du temps idéal : 1 seconde
 - Par test de régularité non effectué ou sauté : le plus mauvais temps + 15 minutes
 - Pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le contrôle horaire au départ de ce test de régularité
 - Dépassement de plus de 20 % de la vitesse moyenne choisie : Collège des CS.

- Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition que dans l'heure suivant l'horaire d'affichage des classements de l'étape, il informe le directeur d'épreuve de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc fermé 15 minutes avant le départ de l'étape suivante.
- **Circulation infraction au code de la route:**
 - 1^{ère} infraction : 1 minute
 - 2^{ème} infraction : 5 minutes
 - 3^{ème} infraction : exclusion sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le classement se fera par mesure des temps à la seconde.

Le classement se fait par l'addition des pénalisations en secondes recueillies sur le parcours aux différents contrôles horaires ou secteurs de régularité auxquelles s'ajoutent toutes les autres pénalisations réglementaires.

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points est proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant deuxième, et ainsi de suite.

Un classement est aussi établi par groupe selon les périodes suivantes et d'après annexe K :

Groupe 1 avant 1947
 Groupe 2 de 1947 à 1961
 Groupe 3 de 1962 à 1965
 Groupe 4 de 1966 à 1969
 Groupe 5 de 1970 à 1975
 Groupe 6 de 1976 à 1981
 Groupe 7 de 1982 à 1990
 Groupe 8 sans trip ni compteur additionnel
 Groupe 9 véhicules d'exception à partir 1^{er} janvier 1993
 Groupe 10 véhicules à énergie alternative ou dégageant moins de 120 grs de CO2 par km

En cas d'ex-æquo est proclamé vainqueur, celui qui a obtenu la plus petite pénalisation lors du premier secteur de régularité. Si cela ne suffisait pas à départager les équipages ex-æquo, les pénalisations du deuxième, troisième, quatrième secteur de régularité seraient alors prises en considération.

Le classement de la 1^{ère} étape sera affiché au plus tard 1 H 30 après l'arrivée de la dernière voiture en parc de fin d'étape

Un classement est également établi pour les véhicules sans compteur ni instrument additionnel.

ARTICLE 10. COUPES

La distribution des prix aura lieu à l'Abbaye Royale de Celles sur Belle le 10 Mai 2009 à 14 H 30.

Il sera distribué :

Classement général

Le vainqueur se verra confier le Trophée Automobile-Club. Il en deviendra définitivement détenteur après deux victoires scratch consécutives. Les cinq premiers équipages du classement scratch recevront une coupe.

Classement par groupe

Le premier équipage de chaque groupe (s'il n'est pas déjà récompensé) recevra une coupe.

Classement féminin

Le premier équipage exclusivement féminin (s'il n'est pas déjà récompensé) recevra une coupe.

Classement Ecurie

Une coupe récompensera l'écurie (minimum 3 voitures) ayant réalisé la meilleure moyenne de ses engagés (total des pénalités des équipages engagés/nombre d'équipage engagés) à la condition que le nombre d'écuries inscrites soit supérieur à 3.

L'organisation se réserve le droit de distribuer des prix additionnels.